

19 avril 2021



COMMUNIQUÉ

Halte à la **discrimination syndicale** au sein du Genes !

Le Genes, groupement des écoles national d'économie et de statistiques, est depuis 2012 un établissement public dépendant du ministère de l'Économie, sous la tutelle de l'Insee. Au sein de cet établissement, la CGT est présente depuis 2018, pour faire valoir les droits des personnels, à la fois titulaires de l'Insee et contractuel·le·s.

Depuis la mise en place de la section CGT et la présence d'une liste CGT aux élections professionnelles en 2018, l'un des élus et responsable de la section syndicale a été l'objet de remarques, commentaires, attitudes négatives qu'il n'avait jamais connues auparavant, jusqu'à l'annonce de la fin de son contrat de CDD au moment où, après six ans de présence dans l'établissement, il aurait dû être titularisé.

Contractuel depuis 2015, son contrat a été renouvelé en 2018. Après six ans passés au Genes, il pourrait bénéficier d'un passage en Contrat à durée indéterminée en 2021. Pourtant, la direction de l'école a décidé de ne pas donner suite au contrat, sous prétexte d'« insuffisances professionnelles ».

UNE DISCRIMINATION AVÉRÉE ?

Pourquoi faire le lien aujourd'hui entre ce licenciement et l'activité syndicale de cet élu ?

C'est seulement à partir du moment où **la section CGT a été créée que ses comptes-rendus d'entretien professionnel ont été très négatifs**, ce qui a donné lieu à des recours internes et à un recours juridique actuellement en attente d'examen.

Alors qu'il apprend sa non-reconduction et qu'il postule dans d'autres administrations, l'agent en question est décrit par son actuelle hiérarchie comme un « agent perturbateur », appréciation qui ne figure pas parmi les faits professionnels qui lui sont reprochés annuellement dans son entretien.

Est-ce lié à l'opposition de la CGT du Genes au projet de rapprochement de l'Ensaë, école du Genes, avec les autres écoles du campus de Saclay ? Ou à d'autres critiques effectuées en tant que représentant du personnel ?

Dans tous les cas la direction du Genes supporte peu les critiques de syndicalistes indépendants : rappelons que lors de la création du Genes, les rédacteurs de ses statuts avaient tenté de faire nommer une partie des représentant·e·s du personnel par... la direction !

Au sein du Genes, l'exercice des mandats de représentants du personnel est d'ailleurs difficile : peu d'agents souhaitent exercer cette fonction, avec de nombreux·ses contractuel·le·s qui peuvent craindre pour leur avenir professionnel. D'autres représentants du personnel ont également connu des difficultés dans leur parcours professionnel. Enfin, le Genes a mis beaucoup de temps pour mettre en place les structures légales de dialogue social et de remontées des agents. Le recueil des risques professionnels n'est

ainsi mis en place que depuis peu malgré les demandes régulières des élu-e-s.

Le Syndicat CGT Insee-Genes et la Fédération des Finances CGT considèrent que la situation rencontrée par l'élu relève de la discrimination syndicale. Après des tentatives de médiation sans réussite, y compris auprès de Bruno Le Maire et de l'Insee qui a soutenu la direction du Genes, nous dénonçons aujourd'hui cette situation.

Nous appelons au soutien de notre collègue et élu du personnel qui a courageusement porté son mandat : les employeurs doivent cesser toute discrimination et permettre aux représentants du personnel d'exercer leurs responsabilités sans craindre des conséquences pour leur carrière professionnelle !

**Adressez vos messages de soutien et de solidarité
à notre camarade à cette adresse : contact@cgtfinances.fr**